

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération  
n° 2015.03. 31.B

**Pôle d'Echanges  
Multimodal de la gare  
d'Angoulême -  
Approbation du choix  
des entrepreneurs et  
autorisation de  
signature des  
marchés de travaux**

**LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.03. 31.B**

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME - APPROBATION DU  
CHOIX DES ENTREPRENEURS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE  
TRAVAUX**

Par délibération n°257 du 17 octobre 2013, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en oeuvre du projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême.

Par délibération n°91 du 20 février 2014, le conseil communautaire a approuvé le résultat des études d'avant-projet (AVP), confiées au groupement de maîtrise d'œuvre Gautier+Conquet (mandataire), Systra et Les Eclaireurs. L'enveloppe financière affectée au travaux était estimée à 3 661 000 € HT (soit 4 393 200 € TTC).

Comme pour l'AVP, les études du projet (PRO) ont fait l'objet de concertations tout au long de son élaboration tant avec les représentants de la commune d'Angoulême, que les associations et autres commerçants concernés par l'opération, mais aussi en prenant en compte les remarques des élus lors du conseil communautaire du 20 février 2014.

Elles ont été élaborées également en concertation avec les partenaires du protocole d'accord général signé entre l'Etat, la SNCF (via sa filiale Gare&Connexion), RFF, la Région Poitou-Charentes et le Département de la Charente.

Les études du PRO confirment les principes d'aménagement suivants :

- Le parvis piéton de la gare permet d'être en lien avec les fonctionnalités suivantes :
  - transport en commun urbain,
  - transport en commun interurbain,
  - les taxis,
  - la dépose minute,
  - du stationnement,
  - les loueurs de véhicules,
  - les commerces de proximité (restaurants, bar-tabac, etc.),
  - la maison de la mobilité : service d'auto partage *mobilivolt*, service de location de vélo *mobilicycle*,
  - l'accès au centre-ville,
  - l'accès à la passerelle et donc à la médiathèque et aux bords de Charente.
- Le parvis piéton permet d'offrir une accessibilité totale du site complété par une borne multi-sensorielle pour aider les personnes subissant une déficience visuelle ou auditive ;
  - La voie bus devient axiale entre la future passerelle et le carrefour Gambetta / République ;
  - Le quai bus a été doublé pour anticiper les besoins en transports en commun ;
  - Les taxis ont un itinéraire d'accès privilégié sans être mélangé à celui dédié au parking de courte durée ;
  - Le traitement paysager permet d'offrir de l'ombre sur le parvis ;

- Une circulation fluide avec des giratoires uniquement interrompus par une signalisation lumineuse en cas de passage de bus ;
- Des matériaux de qualité sur le parvis, plus sobres ailleurs mais avec le maximum de confort pour les piétons ;
- Par souci d'harmonisation avec les espaces publics en amont et en aval du projet, il est proposé d'utiliser le même type de mobilier déjà présent sur la commune d'Angoulême. Cela concerne les potelets, les barrières, les bornes de contrôles d'accès mais aussi l'éclairage hors parvis qui sera assuré par un matériel similaire à celui situé en amont et en aval du projet ;
- Pour donner une identité au parvis, il est toutefois proposé des bancs spécifiques sous les arbres et un éclairage particulier.

Le coût en phase PRO est estimé à 3 875 147,50 € HT avec la décomposition suivante :

- Travaux d'aménagement : 3 780 147,50 € HT
- Création d'un nouveau poste électrique et branchement des équipements (contrôleurs de feux, bornes automatiques, borne multi-sensorielle, etc.) : 35 000 € HT
- Dévoiement d'une conduite de gaz : 10 000 € HT
- Dévoiement d'un réseau télécoms : 50 000 € HT

A ce montant, il convient d'ajouter :

- Les dépenses liées à l'opération Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur le parvis Est du PEM, qui s'élèvent à 873 910,20 € HT. Ces dépenses sont prises en compte au sein de l'Autorisation de Programme « Restructuration de réseaux ». Elles se décomposent de la manière suivante :
  - Travaux d'aménagement : 839 260,20 € HT
  - Déplacement du panneau GESTA : 5 850 € HT
  - Déplacement de cabine téléphonique : 3 800 € HT
  - Déplacement des panneaux publicitaires : 25 000 € HT
- Les dépenses liées à l'éventuel déplacement du monument aux déportés du site de la gare d'Angoulême qui sont estimées à 150 000 € HT, non budgétées à ce jour.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte du GrandAngoulême.

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 3 décembre 2014 au BOAMP n°232A, annonce n°92, et au JOUE sous le n°2014/S 233-411163, elle a lancé une consultation tendant à l'attribution du marché de travaux par voie de procédure négociée en application des articles 10, 65, 150, 165, 166 et 169 du code des marchés publics (entité adjudicatrice).

Le marché se décompose en cinq lots attribués séparément :

- Lot n°1 : Travaux voirie réseaux divers (VRD) ;
- Lot n°2 : Fourniture de matériel d'éclairage public ;
- Lot n°3 : Travaux d'éclairage public et de feux de carrefour et équipement électrique ;
- Lot n°4 : Signalisation routière et résine d'imitation ;
- Lot n°5 : Revêtement spécifique voie bus.

Le lot n°1 comprend des prestations supplémentaires éventuelles (PSE, anciennes options techniques), auxquelles les candidats doivent obligatoirement répondre mais que le GrandAngoulême se réserve le droit de retenir ou non au stade de l'attribution :

- Option n°1 : Réalisation de tous les espaces piétons hors parvis en béton désactivé avec des bordures grises ;
- Option n°2 : Réalisation d'un dallage sombre devant le bâtiment de la gare à la place de l'enrobé fin ;
- Option n°3 : Dallage béton dépolluant photo-catalytique autonettoyant.

Les marchés sont à bons de commande sur la base de prix unitaires.

Ils prennent effet à compter de leur date de notification jusqu'à l'issue des délais de garantie de parfait achèvement. La durée de réalisation des travaux est de 9 mois à compter de la date de notification de chaque marché. Pour indication, les travaux débuteront le 1<sup>er</sup> avril 2015 et devront impérativement être réalisés à la date du 31 décembre 2015.

L'appel à candidature fixait les date et heure limites de remise des plis au 18 décembre 2014 à 17:00.

20 plis ont été reçus dans les conditions définies par l'avis d'appel public à la concurrence :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)		Lots
1	SCOTPA	1
2	SIGNALISATION 16	4
3	EIFFAGE ENERGIE	2 et 3
4	AXIMUM Réseaux et Gestion Trafic	3
5	AXIMUM Réseaux et Gestion Trafic	4 et 5
6	ALLEZ ET CIE	3
7	SELUX	2
8	SIGNAUX GIROD OUEST	4
9	EUROVIA (mandataire) et SIGNATURE (co-traitant)	1, 4 et 5
10	SOLS VALLEE DU RHONE	1
11	SOLS VALLEE DU RHONE	5
12	INEO RESEAUX CENTRE OUEST	1 et 3
13	SAMEG	2
14	SDEL CHARENTES ENERGIE	3
15	VIGILEC	3
16	CANA ELEC (mandataire) et LACROIX TRAFIC (co-traitant)	3
17	COLAS	1 et 5
18	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	1
19	GUINTOLI	1
20	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	3

Seuls deux candidats au lot n°1, n'ayant pas justifié de leurs capacités techniques et professionnelles, n'ont pas été admis à remettre une offre ; il s'agit des entreprises INEO RESEAUX CENTRE OUEST et SOLS VALLEE DU RHONE.

.../...

La lettre de consultation, accompagnée des documents de la consultation, fixait les date et heure limites de remise des offres au 29 janvier 2015 à 17:00.

8 offres ont été reçues par la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement :

Candidat (numérotation par ordre de réception des plis)		Lots
1A	AXIMUM Réseaux et Gestion Trafic	4
1B	AXIMUM Réseaux et Gestion Trafic	5
2	CANA ELEC (mandataire) et LACROIX TRAFIC (co-traitant)	3
3	SAMEG	2
4	SIGNALISATION 16	4
5	EUROVIA (mandataire) et SIGNATURE (co-traitant)	4
6	EUROVIA (mandataire) et SIGNATURE (co-traitant)	1
7	EUROVIA (mandataire) et SIGNATURE (co-traitant)	5
8	ALLEZ ET CIE	3
9	INEO RESEAUX CENTRE OUEST	3
10	SDEL CHARENTES ENERGIE	3
11	COLAS	1
12	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	1

A l'issue des négociations engagées avec les candidats, la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement a présenté à la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême son analyse des offres en fonction des critères et sous-critères pondérés annoncés dans le règlement de la consultation.

Le rapport d'analyse des offres est annexé à la présente délibération.

Lors de sa séance du 12 mars 2015, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 : Travaux voirie réseaux divers (VRD) :  
Société EUROVIA, ayant son siège à Saint-Yrieix-sur-Charente (16710)  
Pour la solution de base et les prestations supplémentaires éventuelles n°1 à 3.  
Pour un montant total de 3 282 488,80 € HT.
- Lot n°2 : Fourniture de matériel d'éclairage public :  
Société SAMEG, ayant son siège à Blanquefort (33290)  
Pour un montant total de 151 320 € HT.
- Lot n°3 : Travaux d'éclairage public et de feux de carrefour et équipement électrique :  
Société INEO RESEAUX CENTRE OUEST, ayant son siège à Celles-sur-Belle (79370)  
Pour un montant total de 199 820 € HT.
- Lot n°4 : Signalisation routière et résine d'imitation :  
Société AXIMUM, ayant son siège à Villenave d'Ornon (33140)  
Pour un montant total de 22 576,80 € HT.
- Lot n°5 : Revêtement spécifique voie bus.  
Société AXIMUM, ayant son siège à Villenave d'Ornon (33140)  
Pour un montant total de 84 771,50 € HT.

.../...

*Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême*

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés passés par voie de procédure formalisée, d'autoriser la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement à signer les marchés avec les entreprises désignées attributaires des marchés de travaux par la commission d'appel d'offres, qui a une compétence décisionnelle en la matière.

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres du 12 mars 2015,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** la SPLA GrandAngoulême Mobilité Aménagement, en qualité de mandataire du maître d'ouvrage pour l'opération d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême, à signer les marchés de travaux avec les entreprises déclarées attributaires par la commission d'appel d'offres du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mars 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>18 mars 2015</b>